

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 15 octobre 2024**

Convocation du 08 octobre 2024

**N° 2024\_10\_001**

**Objet : Finances – Rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2024**

Le 15 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SAMPZON, salle Polyvalente sous la présidence de Claude BENAHMED, premier vice-président en exercice.

Présents : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON suppléant de Jean-Claude BACCONNIER

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON, Patrick MEYCELLE, Luc PICHON, Yves RIEU

Pouvoirs à Sylvie EBERLAN à Vincent CERVINO, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yvon VENTALON

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre :                      pour :                      abstention :

Jean-Yvon MAUDUIT vice-président aux finances rappelle que l'article 1609 nonies C – V – 2eme du Code Général des Impôts prévoit la présentation d'un rapport tous les cinq ans sur l'évolution du montant des attributions de compensation, au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

Il précise que l'attribution de compensation constitue un important lien financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

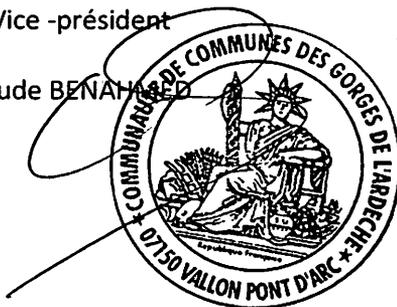
Aucune observation particulière n'est portée.

**Le Conseil communautaire**, entendu l'exposé du vice-président, prend acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations 2024.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

Le Vice-président

Claude BENAHMED



Le Secrétaire de séance

Yvon VENTALON